



Conseil de sécurité

Distr. générale
1^{er} septembre 2009
Français
Original : anglais

Troisième rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone

I. Introduction

1. Soumis en application de la résolution 1829 (2008) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prié le Secrétaire général de faire un rapport tous les quatre mois sur les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Sierra Leone (BINUCSIL), le présent rapport porte sur la période allant du 1^{er} juin au 1^{er} septembre 2009.

II. Grands faits nouveaux

A. Évolution politique

2. Au cours de la période considérée, la situation politique dans le pays a été calme, sans aucune violence politique. Dans l'esprit du communiqué commun du 2 avril, les grands partis ont continué leur interaction dans le cadre des forums de dialogue organisés par la Commission d'enregistrement des partis politiques avec l'appui de l'ONU.

3. Un comité d'adhésion au communiqué commun, coprésidé par la Commission d'enregistrement des partis politiques et le BINUCSIL, a été créé le 29 avril 2009. Outre le All People's Congress (APC) et le Sierra Leone People's Party (SLPP), le Comité comprend la police sierra-léonaise, la Commission nationale pour la démocratie et l'Inter-Religious Council de Sierra Leone. Les partis se sont montrés fort intéressés à ses travaux et leurs débats sont restés constructifs et positifs. Outre qu'il a aidé à faire cesser la violence politique, le communiqué commun a fourni un cadre de consensus bipartite sur les questions de la jeunesse, du trafic des drogues, et du renforcement des institutions démocratiques du pays.

4. Les efforts visant à promouvoir la confiance ont persisté non seulement entre les partis politiques mais dans la société. À cette fin, le Président Ernest Bai Koroma a, le 19 juillet, fait prêter serment aux membres de la Commission chargée d'enquêter sur les allégations de viols et de sévices sexuels qui auraient été commis lors de l'attaque du 16 mars 2009 contre les bureaux du SLPP à Freetown.



Toutefois, un groupe d'examen indépendant chargé d'enquêter sur les actes de violence et d'intolérance politique de mars 2009 reste encore à créer.

5. Présidée par le juge Bankole Thompson, la Commission d'enquête a entendu les victimes présumées et des témoins. Elle a reçu une aide financière et technique du Fonds pour la consolidation de la paix, du BINUCSIL, du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et du Gouvernement. Dans un louable esprit de concorde politique, le Président Koroma en a choisi les membres parmi les candidats présentés par l'APC et le SLPP.

6. De plus, plusieurs dialogues interpartis visant à encourager la tolérance et la non-violence politiques ont eu lieu à Freetown et en province. Ils ont été organisés par la Commission d'enregistrement des partis politiques, avec l'appui financier et technique du BINUCSIL et du Programme des Nations Unies pour le développement. Outre le SLPP et l'APC, le People's Movement for Democratic Change (PMDC) et le National Democratic Alliance ainsi que les organisations de la société civile ont pris part à ces dialogues. Des rencontres et dialogues spéciaux entre les partis axés sur leurs sections de jeunes ont été organisés du 8 au 11 juin à Freetown, suivis de manifestations semblables dans les districts, avec le concours des membres des Artists for Peace, groupe musical local.

7. Du 24 au 26 juillet, le PMDC a tenu à Kenema, sa conférence nationale où il a réélu Charles Francis Margai Secrétaire général. Signe encourageant, le Président Koroma, les dirigeants de son parti (APC) ainsi que le Président national du SLPP, M. John Benjamin, et d'autres dirigeants de ce parti ont assisté à la cérémonie d'ouverture. Dans leurs discours, le Président et M. Benjamin ont prôné la tolérance et la non-violence politiques.

8. Avec la conclusion de la conférence nationale du PMDC, les grands partis ont désormais tenu leurs congrès respectifs. Si le SLPP et le PMDC doivent encore choisir leurs candidats aux élections présidentielles de 2012, l'APC a déjà proposé la candidature du Président Koroma à ces élections.

9. La Commission indépendante des médias a annoncé le 8 juillet que les licences des stations de radio politiques appartenant à l'APC et au SLPP seront retirées. Leurs émissions ont été suspendues le 14 mars par le Vice-Président Sam Sumana en raison de leur rôle dans les incidents d'intolérance et de violence politiques survenus dans certaines parties du pays. Le 15 juillet, le SLPP a saisi la Haute Cour pour contester la décision de la commission indépendante des médias. La Cour n'a pas encore statué.

10. Le 23 juillet, la loi de 2009 sur la société de radiodiffusion de Sierra Leone a été adoptée par le Parlement. Elle entérine la transformation de la Régie de radiodiffusion de Sierra Leone en un émetteur national indépendant. Mais les parties prenantes nationales et internationales, dont le BINUCSIL, s'inquiètent de ce que certaines des dispositions menacent l'indépendance de la société de radiodiffusion. Le Président Koroma n'a pas encore approuvé la loi et il a assuré que ces inquiétudes seraient prises en compte.

B. État de la sécurité

11. Pendant la période considérée, les services de sécurité sierra-léonais ont pris des mesures pour réprimer la culture de la marijuana en détruisant un grand nombre

de plantations de cannabis et d'importantes quantités de drogue. Toutefois, l'absence de logistique ralentit les efforts de la police face à ce problème qui s'aggrave. Or non seulement la culture massive du cannabis menace la sécurité nationale mais elle gêne l'expansion agricole du pays.

12. Pour mieux coordonner les efforts du Gouvernement visant à protéger la côte et les ressources marines du pays, un mémorandum d'accord sur le rôle et les responsabilités des membres du Comité maritime commun a été élaboré. À cet égard, la Banque mondiale a annoncé qu'elle fournirait au Gouvernement une subvention de 20 millions de dollars pour la protection des pêches, dont 6 millions de dollars seraient réservés au Comité maritime commun. Avec une partie de cette somme, celui-ci achètera un navire qui patrouillera dans les eaux territoriales du pays.

13. Avec l'aide du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des États-Unis d'Amérique, les Forces armées de la République de Sierra Leone (FARSL) ont commencé à préparer l'envoi de troupes à l'Opération hybride Union africaine/Nations Unies au Darfour (MINUAD). L'aptitude de ces forces armées à être affectées aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies prouve que la réforme du secteur de la sécurité, pour laquelle les partenaires internationaux du pays ont joué un rôle majeur, a été une réussite.

14. Les 13 et 14 juillet, le Président Koroma a fait une visite officielle en Guinée où il s'est entretenu avec son dirigeant, le capitaine Moussa Dadis Camara. Les deux Chefs d'État ont parlé du différend frontalier de Yenga et publié un communiqué rappelant leur volonté de le régler pacifiquement. À cette fin, ils ont convenu de réactiver l'équipe technique conjointe créée antérieurement à ce sujet.

15. C'est ainsi que, le 31 juillet, les membres guinéens de l'équipe technique sont venus s'entretenir à Freetown avec leurs homologues sierra-léonais. Les pourparlers ont porté sur l'usage du fleuve Mano comme frontière entre les deux pays et sur la démilitarisation de la zone de Yenga. L'équipe technique a fait rapport aux Chefs d'État des deux pays, par le biais de leurs Ministres des affaires étrangères. Le Gouvernement sierra-léonais continue d'espérer que le différend sera réglé bilatéralement. Le BINUCSIL a fourni un appui logistique à l'équipe technique lors de sa visite dans la zone frontalière de Yenga.

C. Situation socioéconomique

16. Jusqu'en juin, la Sierra Leone avait bien surmonté les effets de la crise financière actuelle mais, selon des données récentes du FMI, sa résilience faiblit. La croissance réelle du PIB en 2009 serait de 4 %, soit 1,5 % de moins qu'en 2008. La récente dépréciation de 25 % de la monnaie locale par rapport aux grandes monnaies a provoqué une hausse massive des prix à la consommation.

17. Par ailleurs, les recettes d'exportation ont souffert du marasme mondial des produits de base : leur valeur en 2009 serait de 180 millions de dollars, soit 27 % de moins qu'en 2008. Le volume des diamants et du rutile exportés au premier semestre de 2009 a baissé par rapport à 2007. De plus, la chute des prix mondiaux des diamants s'est traduite par une baisse encore plus forte des recettes. La valeur totale des exportations de diamants a décliné de 49 %, soit environ 70 millions de dollars.

18. L'investissement étranger direct, y compris les versements des Sierra-léonais expatriés, baisserait d'environ 25 % en 2009 par rapport à son maximum de 2008 (69 millions de dollars). Vu ces tendances inquiétantes, la Sierra Leone devra probablement compter sur un financement supplémentaire des donateurs pour boucler ses déficits budgétaires, si la crise mondiale se prolonge.

19. Le 27 juillet, le Président Koroma a lancé la première phase d'essai du projet hydroélectrique de Bumbuna. Les deuxième et troisième phases comporteront la transmission d'électricité du projet à la centrale de Kingtom et à la station de l'autorité nationale de l'énergie, l'une et l'autre à Freetown, pour distribution ultérieure aux usagers. La construction du projet de Bumbuna a commencé il y a plus de 25 ans et sa phase d'essai est un jalon important pour le Gouvernement, la fourniture d'énergie étant un des grands piliers du Programme pour le changement du Président Koroma (deuxième stratégie pour la réduction de la pauvreté en Sierra Leone).

III. Progrès du programme de consolidation de la paix

A. Session extraordinaire de la Commission de consolidation de la paix

20. Le 10 juin 2009 à New York, les Gouvernements sierra-léonais et canadien ont coprésidé une session extraordinaire de haut niveau de la Commission de consolidation de la paix sur la Sierra Leone. La Commission a avalisé le communiqué commun dont elle a souligné l'importance de modèle pour la prévention et le règlement des conflits dans les pays qui en ont subis. Elle a exhorté le BINUCSIL à aider le Gouvernement, les partis politiques et tous les acteurs nationaux intéressés à le mettre en œuvre. Pendant la session, le Programme gouvernemental pour le changement a été accueilli comme le document stratégique central du pays jusqu'à 2012. La contribution de l'ONU à ce Programme – la Vision commune – a été jugée par la Commission comme étant une méthode novatrice pour la consolidation de la paix, comprenant des objectifs politiques, économiques et humanitaires.

21. La session a exprimé son appui aux 21 programmes de la Vision commune et elle a encouragé les membres de la Commission de consolidation de la paix à fournir des ressources au fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour assurer l'exécution des projets. Dans les quatre prochaines années, la réalisation de la Vision des Nations Unies coûterait 345 millions de dollars, dont environ 141 millions sont déjà assurés. La Commission a décidé que son soutien à la Sierra Leone restera fondé sur les principes de la maîtrise nationale, de la responsabilité mutuelle et du partenariat constant. Elle appuiera la réalisation du Programme pour le changement et s'appliquera surtout à : a) promouvoir la bonne gouvernance et l'état de droit; b) lutter contre le trafic des drogues; et c) réduire le chômage des jeunes.

B. Programme gouvernemental pour le changement

22. L'exécution du Programme pour le changement bénéficie d'efforts renouvelés visant à renforcer la gestion et la coordination de l'aide entre le Gouvernement et les

partenaires internationaux de développement. Le Ministère des finances et du développement économique se réorganise afin de mieux attirer l'assistance au développement dans le budget. Mon Représentant exécutif et le PNUD appuient fermement le processus de coordination de l'aide.

23. Une réunion du groupe consultatif destinée à obtenir des ressources pour la Sierra Leone se tiendra les 18 et 19 novembre 2009 à Londres, sous les auspices du Président Koroma, du Ministre britannique du développement international et du Vice-Président pour l'Afrique de la Banque mondiale. Le Gouvernement présentera son Programme pour le changement, fera le point des progrès réalisés dans les grands secteurs (agriculture, transports et énergie) et exposera les efforts déployés vers la bonne gouvernance. La Vision commune des Nations Unies, la Banque mondiale ainsi que la Stratégie d'aide aux pays de la Banque africaine de développement constitueront l'assise des débats de la réunion.

C. Vision commune des Nations Unies

24. La Vision commune des Nations Unies répond à quatre séries de besoins indiqués : a) l'appui au Programme gouvernemental pour le changement; b) la promotion des principes fondamentaux exposés dans la Déclaration de Paris; c) la réponse à la décision du Secrétaire général sur l'intégration; et d) la fourniture au pays d'un cadre de programmation des Nations Unies jusqu'à 2012. Elle situe la contribution de l'ONU dans l'effort international bien plus vaste visant à aider le Gouvernement à consolider la paix, à stimuler la croissance économique, à créer, surtout pour les jeunes, des possibilités d'emploi décent, à combattre la criminalité organisée, à empêcher la corruption et à progresser vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

25. Après le lancement de la Vision commune en juin 2009, l'équipe de pays des Nations Unies est passée à la mise au point des programmes détaillés, d'accords interinstitutions pour services communs et à la création du fonds d'affectation spéciale multidonateurs. Ces activités ont été coordonnées par le Groupe de la planification stratégique du BINUCSIL et de l'équipe de pays.

IV. Appui aux institutions démocratiques

26. La médiation de la Commission d'enregistrement des partis politiques a permis de régler un conflit entre deux factions du PMDC juste avant sa conférence nationale le 24 juillet 2009. Avec l'appui technique du PNUD et du BINUCSIL, la Commission est en voie de réorganisation. Ses commissions chargées du suivi du code de conduite dans les districts sont elles aussi en voie de remaniement pour promouvoir la consolidation de la paix dans les districts et les collectivités locales. Outre l'assistance financière du Gouvernement, la Commission a reçu l'aide du Fonds pour la consolidation de la paix et du fonds commun pour les élections qu'appuient le Ministère britannique du développement international, l'Union européenne, Irish Aid, la Norvège, le Japon et le Danemark.

27. La Commission électorale nationale a continué de bénéficier de l'appui du fonds commun ainsi que des subventions du Gouvernement, qui a également fourni à l'infrastructure et au renforcement des capacités une assistance capitale. Pendant

la période considérée, la Commission électorale nationale a mené une élection partielle à un conseil local de la circonscription de Dwarzak, à Freetown. Après l'adoption par le Parlement d'un projet de loi sur les chefferies qui précise la responsabilité de la Commission électorale nationale dans la conduite des élections de chefferie, la Commission a annoncé qu'en novembre 2009 un scrutin aurait lieu pour élire 40 chefs suprêmes.

28. La Commission indépendante des médias continue de s'affirmer dans la réglementation de la presse et de la radiodiffusion. Elle a réinstallé des observateurs des médias dans les régions et les collectivités et, avec l'assistance du Fonds pour la consolidation de la paix, elle a ouvert une antenne à Bo, deuxième ville du pays. De plus, elle s'est prononcée sur 15 plaintes contre les médias et a récemment rendu une importante décision en concluant que certaines allégations visant le principal parti d'opposition, le SLPP, étaient sans fondement. La Commission a réalisé un programme de formation des journalistes à Bo et elle prévoit d'en donner d'autres semblables ailleurs, et à Freetown même. Outre l'appui du Ministère britannique du développement international, elle recevra une assistance financière du Fonds pour la consolidation de la paix, pour l'achat de matériel de surveillance des médias.

29. Le Parlement, resté actif pendant la période à l'examen, a adopté des lois sur divers aspects de la vie nationale. Pour renforcer encore ses moyens, il reçoit, par le biais du Fonds pour la consolidation de la paix, un appui pour l'organisation de programmes de formation des parlementaires ainsi que pour leurs besoins logistiques et informatiques.

30. Dans le cadre du communiqué commun, le Fonds pour la consolidation de la paix a fourni 909 606 dollars pour mettre la police mieux à même de faire face aux violences politiques. À cette fin, le BINUCSIL a coopéré avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets pour acheter du matériel, des véhicules et des moyens de formation à la gestion des foules et pour les enquêteurs professionnels. Le matériel destiné au groupe de déontologie du pays sera livré bientôt et les modalités de formation à la gestion des foules et à la déontologie sont en voie de rédaction.

V. Appui aux droits de l'homme et à l'état de droit

31. Le Gouvernement a pris des mesures énergiques pour réprimer l'impunité, notamment en reconstituant la justice militaire par le rétablissement récent d'un conseil de cour martiale des Forces armées de la Sierra Leone.

32. Un programme d'aide juridique a été créé par l'ordre des avocats de Sierra Leone à l'intention des groupes vulnérables et la construction de tribunaux et de logements pour les juges est en cours. Les conditions carcérales continuent de s'améliorer, sauf dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et des infirmeries. La réfection de la prison de Mafanta afin de réduire le surpeuplement de celle de Pademba Road touche à sa fin.

33. Le BINUCSIL a continué d'apporter un concours aux organisations de la société civile, notamment en matière de formation et de renforcement des capacités. Malgré ces efforts, on admet qu'il y a encore à faire face aux pratiques traditionnelles nocives de la société, notamment la violence à l'égard des femmes.

A. La Commission nationale sierra-léonaise des droits de l'homme

34. Avec l'appui technique du BINUCSIL, la Commission nationale sierra-léonaise des droits de l'homme a continué d'accomplir ses fonctions statutaires. Elle a créé des bureaux régionaux dans les trois provinces du pays. Fait sans précédent, le Président Koroma a organisé le 11 août un forum interactif avec son cabinet, auquel il a invité les commissaires pour débattre du rapport annuel de la Commission sur 2008 et de ses recommandations.

35. Malgré ses difficultés financières, le Gouvernement continue de soutenir les travaux de la Commission, y compris le paiement des traitements et le coût de la construction d'un nouvel immeuble de bureaux où elle est censée s'installer en 2010. Toutefois, la durabilité de la Commission et de ses programmes reste précaire. La Vision commune des Nations Unies a donc fait de la Commission une institution digne d'un appui prioritaire et j'exhorte les partenaires internationaux à aider la Commission nationale des droits de l'homme.

B. Recommandations de la Commission Vérité et réconciliation

36. Avec l'aide de l'ONU, l'exécution du programme de réparations, recommandé par la Commission Vérité et réconciliation a fait de grands progrès. Il a jusqu'ici enregistré 28 000 victimes de guerre et offert des réparations symboliques dans 18 chefferies. Plusieurs programmes ont également commencé à faire opérer de la fistule les victimes des violences sexuelles commises pendant la guerre et à leur fournir des microsubventions pour les aider à gagner leur vie.

37. Toutefois, le financement de ces activités par le Fonds pour la consolidation de la paix devant cesser à la fin de 2009, le programme de réparations sera en péril, sauf apport de ressources supplémentaires. Un plan quinquennal d'action stratégique a été mis au point, que le Président Koroma devrait lancer en septembre en même temps que le Fonds au profit des victimes. La Vision commune a d'ailleurs fait des réparations un de ses programmes prioritaires et j'exhorte les partenaires de développement à apporter leur appui à ce programme.

VI. Tribunal spécial

38. Le 17 juillet 2009, le Comité de gestion du Tribunal spécial pour la Sierra Leone a approuvé la stratégie actualisée d'achèvement de ses travaux, fixant à février 2011 la conclusion prévue de ses activités judiciaires. À ce jour, le Tribunal a terminé tous ses procès sauf les appels du jugement contre les dirigeants du Revolutionary United Front (RUF) et le procès de Charles Taylor qui a lieu au siège de la Cour pénale internationale à La Haye. L'arrêt sur l'appel du RUF est attendu pour la fin d'octobre 2009. De plus, le Tribunal a passé des accords sur l'application des peines avec plusieurs États qui en sont à divers stades de les incorporer dans leur législation.

39. Dans le cadre de son programme de pérennisation, le Tribunal renforce les capacités nationales par les détachements, les programmes systématiques de formation et l'assistance technique ciblée aux institutions locales du pays. De plus,

il étudie avec le Gouvernement l'utilisation potentielle de ses 4,6 hectares d'installations une fois que ses activités judiciaires essentielles auront pris fin au début de 2011.

40. Le parachèvement de ces activités, l'entretien de l'institution résiduelle et le coût de l'exécution des sentences continueront d'exiger un financement substantiel. Je demande donc un soutien supplémentaire pour faciliter ces importantes activités que le Tribunal doit encore accomplir.

VII. Intégration des activités du BINUCSIL et de l'équipe de pays des Nations Unies

41. Le BINUCSIL étant la première mission pleinement intégrée du Département des affaires politiques, ses réussites ou ses échecs aideront à déterminer la forme et les fonctions des futures missions de consolidation de la paix. C'est pourquoi mon secrétaire général adjoint aux affaires politiques en a suivi de près la création et les progrès et s'est rendu à Freetown pendant la période considérée.

42. Sous la direction de mon Représentant exécutif, qui est aussi Coordonateur résident de l'équipe de pays et Représentant résident du PNUD, le système des Nations Unies en Sierra Leone a mis au point une méthode nouvelle de consolidation de la paix par une stratégie pleinement intégrée : la Vision commune des Nations Unies. Il s'agit par là de fournir au Gouvernement et au peuple sierraléonais une assistance mieux ciblée et plus efficace au moyen d'une forte intégration programmatique des activités de l'ONU. Dans ce cadre, le BINUCSIL et l'équipe de pays des Nations Unies sont convenus de coopérer dans cinq domaines prioritaires, d'effectuer ensemble 21 programmes selon des repères communs et de mettre en place un système commun de programmation et d'évaluation programmatique.

43. Pour aider à l'intégration programmatique et assurer l'emploi optimal des ressources fournies par les États Membres, le BINUCSIL et l'équipe de pays ont atteint un niveau élevé d'intégration opérationnelle en se dotant d'installations et de services communs : bureaux extérieurs régionaux communs, fonds d'affectation spéciale multidonateurs et groupe commun de planification stratégique, dispensaire, services de sécurité et garage d'entretien.

44. L'intégration programmatique et opérationnelle bénéficie d'efforts visant à donner plus de cohérence et d'efficacité à l'assistance internationale apportée à la Sierra Leone. Mon Représentant exécutif ainsi que le représentant de la Banque mondiale coopèrent avec le Gouvernement pour créer une architecture solide de coordination de l'aide. De plus, il coprécide les réunions régulières des partenaires de développement. De plus, le BINUCSIL et l'équipe de pays appuient les activités opérationnelles des États Membres par le biais des bureaux extérieurs régionaux communs et de l'appui logistique, notamment le transport aérien des délégations et des missions d'assistance en visite.

45. Au cours de la période considérée, les efforts de la Commission pour la consolidation de la paix en Sierra Leone et du BINUCSIL se sont avérés de plus en plus solidaires et complémentaires. Les efforts conjugués de la Commission de consolidation de la paix et du BINUCSIL, ont contribué à renforcer l'efficacité de l'aide et à améliorer la cohésion du système des Nations Unies.

46. Par rapport aux missions passées de maintien de la paix en Sierra Leone, le BINUCSIL est d'une taille et d'un coût fort modestes. Ses effectifs ne comptent que 73 personnes dont 32 sont recrutées sur le plan local. De plus, la proportion des services organiques par rapport aux services administratifs est inversée : environ 75 % du personnel travaillent dans les premiers.

47. Le personnel du BINUCSIL est à base d'experts; ses spécialistes travaillent sur des questions comme le trafic des drogues, la lutte contre la corruption, les droits de l'homme, le perfectionnement de la police, les institutions démocratiques, la radiodiffusion publique indépendante, le développement des médias, la décentralisation et l'examen constitutionnel. Le BINUCSIL s'appuie de plus en plus sur les experts nationaux, qui occupent 13 postes d'administrateur recruté sur le plan national. L'amalgame des spécialistes internationaux et des experts nationaux s'est avéré productif et propice aux priorités du pays. Environ 75 % des postes du BINUCSIL sont désormais pourvus et l'on pense qu'en octobre 2009, 90 % le seront.

48. Lors de la création du BINUCSIL, on s'est efforcé de préparer l'élimination progressive des activités et d'assurer une transition sans heurt vers le système normal de l'équipe de pays. C'est pourquoi il est discret, choisit ses spécialistes de concert avec les organismes des Nations Unies et s'appuiera sur ces organismes pour exécuter toutes ses activités opérationnelles. Enfin, sa forte intégration programmatique et opérationnelle facilitera sa future stratégie de sortie.

VIII. Grands problèmes de la consolidation de la paix

A. Corruption

49. La Commission de lutte contre la corruption a poursuivi ses progrès. Le 6 juillet, elle a présenté au Président Koroma son rapport pour 2008 où sont exposés ses progrès et ses difficultés ainsi que ses recommandations visant à la renforcer : création d'un tribunal expéditif composé de juges et de procureurs spécialisés; modification de la loi sur les juristes qui, vu la pénurie de procureurs, permettra à la Commission d'employer des avocats stagiaires; et un siège permanent. Le Président Koroma a assuré à la Commission que le Gouvernement est bien décidé à combattre la corruption.

50. Dans le cadre de sa stratégie préventive, la Commission a coopéré avec plusieurs organismes d'État pour examiner leurs procédures et systèmes internes afin d'y réduire le risque de corruption. Avec le concours du Parlement, elle a commencé à élaborer un Code de conduite parlementaire. Une initiative semblable pour les administrateurs locaux est à l'examen. Le 3 juin, la Commission a arrêté deux cadres d'une régie d'État pour infraction à la loi de 2008 contre la corruption et le pécuniaire. Le 9 juin, elle a obtenu la condamnation par la Haute Cour d'un ancien médiateur public coupable de malversations. La Commission a perçu plus d'un milliard de leones d'amendes.

B. Drogues illicites

51. Pour renforcer les moyens du Gouvernement face au trafic des stupéfiants, le BINUCSIL, en coopération et en coordination avec le Royaume-Uni, les États-Unis, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et l'Organisation internationale de police criminelle, a donné à l'équipe spéciale commune de lutte contre la drogue deux mois de formation comprenant des techniques d'enquête, d'interception et d'intervention pour réprimer le crime organisé et le trafic des drogues. De plus, grâce à l'aide du PNUD, l'équipe spéciale a reçu du matériel essentiel à la répression de ce trafic. Le Gouvernement des États-Unis lui en fournira davantage.

C. Chômage des jeunes

52. Le chômage et le sous-emploi des jeunes posent encore de graves problèmes au Gouvernement. Cela étant, l'ONU et les autres partenaires de développement appuient des initiatives continues pour l'emploi des jeunes dans les domaines suivants : formation professionnelle, microfinancement, création d'entreprises et travail rémunéré, en espèces ou en aliments. De plus, selon la Vision commune, un programme axé sur la création d'emplois pour de nombreux jeunes a été mis au point. Le Gouvernement parachève la création d'une commission nationale de la jeunesse qui donnera dans tous les ministères à toutes les activités d'emploi des jeunes une direction stratégique et une coordination bien nécessaire.

IX. Observations

53. Les mesures prises pour mettre en œuvre les dispositions du communiqué commun du 2 avril ont permis de renforcer le processus de consolidation de la paix en Sierra Leone. Ce communiqué commun a galvanisé les grands mouvements du pays, en particulier les groupements politiques de jeunesse, stimulant leur détermination à faire cesser les atteintes à la légitimité démocratique que la Sierra Leone s'évertue à renforcer depuis la fin de la guerre.

54. Néanmoins, toutes les parties prenantes du pays ont encore des efforts à faire pour que le mouvement actuel s'inscrive dans la durée. À cet égard, l'appui indéfectible des partenaires internationaux de la Sierra Leone dans le domaine du développement joue un rôle déterminant. Au niveau national, il faudra s'attaquer dans les meilleurs délais à l'intolérance et à la violence en politique, en particulier à l'heure où les partis politiques se préparent aux élections de 2012.

55. Le taux de chômage élevé des jeunes et le trafic de drogues illicites continuent de compromettre sérieusement la consolidation de la paix. De même, la situation économique mondiale a fait du tort à la Sierra Leone, en raison de la diminution de l'aide étrangère, des investissements extérieurs et des transferts de fonds de l'étranger qu'elle a entraînée. Les taux de mortalité infantile et maternelle et le taux de pauvreté extrêmement élevés que continue d'enregistrer le pays sont particulièrement préoccupants, ce qui suppose que la communauté internationale devra se mobiliser davantage pour aider à inverser ces tendances négatives.

56. Les succès remportés jusqu'à présent par la Sierra Leone sur la voie de la démocratisation résultent en partie du soutien sans faille que les partenaires internationaux et le Gouvernement sierra-léonais ont apporté à la Commission électorale nationale, à la Commission d'enregistrement des partis politiques, à la police sierra-léonaise, à la justice, à la Commission nationale des droits de l'homme, à la Commission de lutte contre la corruption et à d'autres grandes institutions publiques. Je remercie les partenaires de développement du pays de leur généreux soutien. Pour la suite du processus de consolidation de la paix, je demande à tous les partenaires, et au Gouvernement sierra-léonais lui-même, de continuer d'aider à consolider les institutions publiques du pays et à maintenir le processus de réforme sur les rails.

57. La réforme constitutionnelle tant attendue n'a que trop tardé. Pour accélérer le processus, je demande au Gouvernement d'envisager de créer le plus tôt possible un mécanisme de consultation participatif qui permette à la société civile et à d'autres intervenants nationaux de contribuer plus largement à cette réforme. Le BINUCSIL est tout disposé à apporter un appui technique à cette opération, qui devrait, une fois menée à bien, bénéficier considérablement au processus de consolidation de la paix.

58. Même si j'admets qu'il reste encore beaucoup à faire, je salue les efforts déployés par le Président Koroma et les partis politiques du pays, y compris le principal parti d'opposition, le SLPP, pour promouvoir la tolérance et la stabilité dans la vie politique.

59. Le BINUCSIL a continué, conformément à son mandat, d'aider le Gouvernement sierra-léonais à consolider la paix dans le pays et de coordonner l'action des organismes des Nations Unies dans le domaine de la consolidation de la paix. Compte tenu de la quantité et de la complexité des problèmes qu'il reste à régler, je recommande au Conseil de sécurité de proroger le mandat du BINUCSIL pour une période d'un an, jusqu'au 30 septembre 2010.

60. Pour conclure, je remercie mon Représentant exécutif, Michael von der Schulenburg, le personnel du BINUCSIL, les organismes et programmes des Nations Unies, ainsi que la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, de la détermination avec laquelle ils ont exécuté le mandat de la mission.
